

PARIS (MPE-Média) – Le producteur d'acier français Ascométal a été mis finalement en redressement judiciaire ce matin pour une période de six mois par le Tribunal de commerce de Nanterre, apprend-on de source ministérielle ce vendredi 7 mars. Aucun accord n'a été trouvé entre le Fonds Apollo (Etats-Unis, premier actionnaire), Bank of American et Morgan Stanley, ses créanciers, mais des discussions se poursuivent avec d'éventuels repreneurs, annonce le Ministre du RP Arnaud Montebourg sans les citer. Les Echos citent le brésilien Gerdau et le fonds Anchorage.

Les négociations sous l'égide de l'Etat entre le fonds d'investissements Apollo (actionnaire d'Ascometal), Bank of America Merrill Lynch et Morgan Stanley n'ont pas abouti à un accord sur une restructuration financière de l'entreprise, explique le Ministre du Redressement Productif Arnaud Montebourg, qui dit déplorer « l'incapacité du fonds Apollo et des banques Merrill Lynch et Morgan Stanley à s'entendre sur la gouvernance d'Ascometal. Il condamne ce désaccord financier entre actionnaire et créancier qui a conduit à la mise en redressement judiciaire d'un fleuron de la sidérurgie française. »

Les discussions continuent avec d'autres repreneurs

« De la recherche de repreneurs engagée à l'initiative du Ministère du redressement productif en parallèle de ces négociations, il ressort plusieurs marques d'intérêts présentant une réelle ambition industrielle », ajoute le ministère sans mentionner ces acteurs. Notre consœur des Echos Ingrid François cite une source interne à Ascométal mentionnant le sidérurgiste brésilien Gerdau et le fonds de retournement financier Anchorage comme étant ces acteurs potentiellement intéressés.

« Les prochaines semaines seront consacrées à la finalisation de ces projets d'offres en lien avec l'entreprise, ses 1.900 salariés, ses clients et ses fournisseurs », ajoute Bercy. Les syndicats et quelques observateurs redoutent une découpe de l'entreprise par sites plutôt qu'une solution pour l'ensemble des usines concernées à Dunkerque, Fos-sur-Mer, ainsi qu'au Cheylas dans l'Isère et une autre dans la Loire.

La Rédaction

